

Assurance erreurs et omissions de l'Association de protection Advocis

Proposition d'assurance responsabilité professionnelle – Garantie C

Garantie C – Planificateurs non agréés – rémunération à l'acte

[Note : Si vous préparez des déclarations de revenus, vous devez souscrire la Garantie B]

Remarque : Si émise, la police sera sur la base des réclamations présentées (voir la partie 6 – Attestation du proposant). Celle-ci sera émise en s'appuyant sur l'exhaustivité et l'exactitude des divulgations et des déclarations de la présente proposition.

Partie 1A – Coordonnées

Prénom _____ Initiale _____ Nom _____

Adresse municipale _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone au travail _____ Télécopieur _____

Téléphone à la maison _____ Courriel _____

Membre Advocis? Oui Non ID Advocis _____

Partie 1B – Renseignements complémentaires sur le proposant

1. Veuillez énumérer ci-dessous toutes les sociétés avec lesquelles vous faites affaire en vertu d'une entente contractuelle :

2. Veuillez inscrire le nom de toute société susmentionnée qui demande que son nom soit inscrit sur votre certificat d'assurance (pour l'assurance responsabilité du fait d'autrui) : _____

3. Si vous détenez une participation dans une société **incorporée** par l'intermédiaire de laquelle vous fournissez des services-conseils financiers **assurés en vertu de la Garantie C**, veuillez inscrire le nom légal de la société ci-dessous : _____

4. Si vous avez inscrit une société incorporée au point (3) ci-dessus, veuillez répondre aux questions suivantes:

(a) La société est-elle détenue **par vous uniquement, ou avec votre conjoint(e) non agréé(e)**? Oui Non

(b) Employez-vous un ou plusieurs autres agents, agréés ou non, ou acceptez-vous des contrats d'autres agents agréés (les adjoints administratifs agréés sont considérés comme des « agents agréés »)? Oui Non

Si vous avez répondu Oui à 4 (a) et Non à 4 (b), la société sera ajoutée en tant qu'assuré sur votre certificat d'assurance, et définie comme une société personnelle en vertu du contrat-cadre de l'assurance erreurs et omissions d'Advocis Services Aux Courtiers. Dans le cas contraire, votre société sera inscrite sur votre certificat d'assurance en tant que « Nom de la société ». La garantie inclura uniquement la responsabilité du fait d'autrui, et **n'inclura pas les réclamations en responsabilité directe contre la société** comprenant, sans s'y limiter, les allégations d'embauche, de supervision ou de formation négligentes, ni les réclamations dirigées strictement contre la société. Veuillez communiquer avec Advocis Broker Services Inc. pour vous informer au sujet d'une garantie erreurs et omissions d'entreprise distincte, ce qui élargira la garantie de façon à inclure les réclamations en responsabilité dirigées contre la société (Remarque : les organismes de réglementation dans plusieurs provinces exigent une assurance erreurs et omissions d'entreprise pour les organismes agréés en assurance de personnes).

Aux fins de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), ce document a été publié dans le cadre des activités commerciales d'assurance de Zurich Compagnie d'assurances au Canada.

5. Faites-vous la demande d'une nouvelle police dans le cadre de l'assurance erreurs et omissions d'Advocis Services Aux Courtiers, ou s'agit-il d'un renouvellement? Nouvelle Renouvellement

6. S'il s'agit d'un renouvellement de l'assurance erreurs et omissions d'Advocis Services Aux Courtiers, veuillez inscrire la date d'expiration de votre police d'Advocis Services Aux Courtiers :

 jj/mm/aa

7. (a) Si vous avez une assurance ailleurs, veuillez inscrire la date d'expiration de votre police actuelle :

 jj/mm/aa

(Remarque : la garantie ne sera pas antidatée)

(b) Veuillez inscrire le nom de votre assureur actuel :

8. Ou, s'il n'existe pas de police, veuillez inscrire la date souhaitée d'entrée en vigueur de la nouvelle police erreurs et omissions d'Advocis Services Aux Courtiers :

 jj/mm/aa

Partie 2 – Revenus, permis et conditions particulières

Veuillez prendre note que si vous répondez Oui à l'une ou l'autre des questions suivantes (1 à 7), vous DEVEZ joindre les détails pertinents à la présente proposition.

Sans restreindre la portée de tout autre recours dont dispose l'assureur, il est convenu que si un tel fait, une telle circonstance ou une telle situation sont portés à sa connaissance, toute réclamation ou action subséquente en découlant sera exclue de la garantie en vertu de l'assurance proposée.

1. Au cours des cinq dernières années, vous ou l'un de vos employés avez-vous fait l'objet d'allégations concernant la négligence professionnelle, que ce soit par écrit ou verbalement? Oui Non
2. Vous ou l'un de vos employés êtes-vous au courant de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus? Oui Non
3. Au cours des cinq dernières années, y a-t-il eu, ou y a-t-il actuellement, poursuite(s), procédure(s), réclamation(s), fait(s) ou situation(s) qui auraient été couverts par la présente assurance? Oui Non
4. L'un de vos permis a-t-il déjà été suspendu ou résilié par un organisme de réglementation pour conduite répréhensible? Oui Non
5. Faites-vous actuellement l'objet d'une enquête ou d'un examen de la part d'un organisme de réglementation pour conduite répréhensible? Oui Non
6. Avez-vous déjà été accusé ou reconnu coupable d'un acte frauduleux? Oui Non
7. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'avoir enfreint une loi ou un règlement fédéral ou provincial en matière d'assurance ou de valeurs mobilière? Oui Non

Si vous avez répondu Oui à l'une ou l'autre des questions ci-dessus, vous DEVEZ fournir les détails pertinents ci-dessous, même s'ils ont été soumis dans le cadre d'une proposition précédente. Utilisez une feuille supplémentaire au besoin.

N°	Explication

Les proposant de la Garantie C doivent détenir au moins l'un des titres professionnels suivants. Veuillez cocher tous les titres qui s'appliquent.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Planificateur financier agréé
(<i>Certified Financial Planner, CFP®</i>) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Gestion de placements canadiens
(<i>Canadian Investment Management, CIM</i>) |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Assureur vie agréé, AVA | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières, FCSI® |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Certified Health Insurance Specialist, CHS™</i> | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Planificateur financier certifié
(<i>Registered Financial Planner, R.F.P.</i>) |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Conseiller financier qualifié
(<i>Chartered Financial Consultant, CH.F.C.</i>) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Spécialiste financier en divorce
(<i>Financial Divorce Specialist, FDS</i>) |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Trust & Estate Practitioners, TEP</i> | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Family Enterprise Advisor, FEA</i> |

Partie 3 – Garantie et limites

Limite actuelle pour chaque réclamation : _____ \$

Aucune assurance responsabilité actuellement

Plafond de garantie (par période de police) actuel : _____ \$

Si vous souhaitez augmenter ou réduire vos limites actuelles, vous devez répondre aux questions ci-dessous (Augmentation ou réduction de votre limite de responsabilité).

Choisissez l'option de garantie :

Sélectionnez	Limite par réclamation	Plafond de garantie	Prime/CFF APA**	Commission de courtage	Commission de l'APA (réduction de membre Advocis)	Réduction de l'assureur pour nouveau conseiller	Réduction de l'APA pour nouveau conseiller
<input type="checkbox"/>	1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$	336,70 \$	125,00 \$	70,00 \$ (\$30.00) 40,00 \$	27,00 \$	23,10 \$
<input type="checkbox"/>	2 000 000,00 \$	2 000 000,00 \$	388,59 \$	125,00 \$	70,00 \$ (\$30.00) 40,00 \$	35,85 \$	21,90 \$
<input type="checkbox"/>	3 000 000,00 \$	3 000 000,00 \$	453,77 \$	125,00 \$	70,00 \$ (\$30.00) 40,00 \$	19,65 \$	19,65 \$
<input type="checkbox"/>	4 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$	651,72 \$	125,00 \$	70,00 \$ (\$30.00) 40,00 \$	39,75 \$	39,75 \$
<input type="checkbox"/>	5 000 000,00 \$	5 000 000,00 \$	739,98 \$	125,00 \$	70,00 \$ (\$30.00) 40,00 \$	40,20 \$	40,20 \$

Veillez prendre note que la Garantie B et la Garantie C sont soumises à un plafond de garantie de 50 000 000 \$ partagé entre tous les titulaires de certificat. Les coûts de défense et les prestations complémentaires font partie de la limite de responsabilité applicable indiquée sur les certificats d'assurance individuels et ne sont pas en sus de celle-ci.

* Les taxes provinciales s'appliquent aux résidents de l'Ontario, du Québec et du Manitoba sur la portion de la police correspondant à la prime (ne s'applique pas à la cotisation au fonds de franchise « CFF »). La TPS ou la TVH s'applique à la commission d'APA, selon la province ou le territoire de résidence.

** « Prime » renvoie à la portion payable à Zurich Insurance Canada, l'assureur du régime; « CFF » renvoie à la cotisation au fonds de franchise d'APA. Voir la partie 6 – Attestation du proposant : Conditions particulières relatives à la fiducie du fonds de

franchise d'APA.

Augmentation de la limite de responsabilité :

SI VOUS DÉCIDEZ D'**AUGMENTER** VOTRE LIMITE DE RESPONSABILITÉ : En augmentant votre limite de responsabilité, vous augmentez aussi votre limite de responsabilité pour tous les actes passés. Cela signifie que les affaires que vous avez émises seront désormais couvertes par la nouvelle limite choisie.

SI VOUS DÉCIDEZ D'**AUGMENTER** VOTRE LIMITE DE RESPONSABILITÉ, VEUILLEZ RÉPONDRE : Y a-t-il présence de circonstances qui peuvent entraîner des réclamations d'erreurs et omissions contre vous ou vos prédécesseurs en affaires, ou contre des associés, membres de la haute direction ou administrateurs précédents ou actuels?

Oui Non

Diminution de la limite de responsabilité :

SI VOUS DÉCIDEZ DE **RÉDUIRE** VOTRE LIMITE DE RESPONSABILITÉ, VEUILLEZ PRENDRE NOTE : En diminuant votre limite de responsabilité, vous diminuez aussi votre limite de responsabilité pour tous les actes passés. Cela signifie que les affaires que vous avez émises alors que vous aviez une limite de garantie supérieure seront désormais couvertes uniquement par la limite de responsabilité moins élevée.

Veillez modifier ma limite comme demandé. J'ai lu et je comprends les répercussions d'un changement à ma limite de responsabilité.

Signature _____ Date _____ jj/mm/aa

Partie 4 – Formulaire de consentement à l'égard des renseignements personnels

1. Dans le cadre de ma proposition d'assurance, je consens par les présentes à ce que la société de courtage nommée ci-dessous (le « courtier ») et Advocis Services Aux Courtiers recueillent, utilisent et communiquent les renseignements personnels* requis aux fins de l'examen de ma proposition d'assurance ou de mon renouvellement d'assurance, et de l'administration du programme d'assurance responsabilité professionnelle parrainé par Advocis Services Aux Courtiers.
2. Le courtier, au nom d'Advocis Services Aux Courtiers, est autorisé à recueillir, à utiliser et à communiquer des renseignements personnels et à fournir ces renseignements personnels à des tiers, au besoin, y compris des compagnies d'assurance, aux fins de l'administration du programme, des exigences en matière d'assurance et de toutes les activités connexes, y compris le marketing du programme d'Advocis Services Aux Courtiers. Le courtier peut également être tenu de, ou autorisé à, divulguer de tels renseignements personnels en vertu des lois pertinentes sur la protection des renseignements personnels ou d'autres lois.
3. Le proposant soussigné accepte également que ses renseignements personnels, y compris son adresse courriel, son numéro de téléphone et son numéro de télécopieur, puissent être communiqués à l'Association des conseillers en finances du Canada (l'« ACFC ») et aux groupes sans participation de l'ACFC exerçant leurs activités sous le nom commercial d'Advocis, ou comme entités juridiques distinctes (groupe sans participation de « l'ACFC ») aux fins de marketing, y compris de télémarketing, des produits et services 1) du groupe sans participation de l'ACFC, y compris, mais sans s'y limiter, les renseignements sur Advocis Services Aux Courtiers et d'autres adhésions, les programmes de formation, les conférences, le programme de partenariat d'entreprise/parrainage d'entreprise et les questions réglementaires et 2) de tiers qui pourraient vous intéresser. Pour plus de renseignements au sujet de la politique de confidentialité de l'ACFC, veuillez consulter le site Web Advocis.ca.
Si vous choisissez de ne pas recevoir les informations énoncées au paragraphe 3 ci-dessus, veuillez cocher cette case :
4. Si je souhaite consulter les renseignements personnels relatifs à ma proposition ou à ma police tenue par le courtier, obtenir des copies des politiques ou des normes en matière de confidentialité du courtier, ou faire d'autres demandes de renseignements ou exprimer mes préoccupations au courtier, je comprends que je peux le faire en communiquant avec le responsable de la protection de la vie privée du courtier Advocis Broker Services Inc., 10, av. Lower Spadina, bureau 700, Toronto, ON M5V 2Z2

Je déclare que tous les renseignements personnels que je fournis au courtier seront complets et exacts, et je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels telles qu'énoncées ci-dessus. (Prochain page)

Nom _____

Signature _____ Date _____

Nom du courtier Advocis Broker Services Inc.

Responsable de la protection de la vie privée du courtier _____ Responsable de la protection de la vie privée au Canada _____

* Les renseignements personnels ont le sens qui leur est donné par la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*.

Partie 5 – Calcul de la prime/commission

Réduction pour nouveau conseiller

Si votre première année de permis d'exercice (assurance de personnes ou fonds communs de placement) se trouve dans un intervalle de deux ans ou moins de l'année au cours de laquelle vous renouvelez ou souscrivez une nouvelle assurance erreurs et omissions d'Advocis Services Aux Courtiers, vous pourriez avoir droit à une réduction de 15 % sur votre prime. Si vous êtes titulaire d'un certificat avec deux polices, seule une des polices est admissible à une réduction. Veuillez prendre note que certaines conditions pouvant influencer l'admissibilité s'appliquent.

Partie 6 – Attestation du proposant

En soumettant ce document à Advocis Broker Services Inc., le proposant soussigné reconnaît et accepte la commission de courtage versée à Advocis Broker Services Inc. pour la garantie faisant l'objet d'une proposition d'assurance par le ou la soussigné(e).

Veuillez prendre note que cette police est sur la base des réclamations présentées. Vous devez signaler à l'assureur tout incident ou toute réclamation potentiels avant l'expiration de la police. Au moment où vous cessez d'exercer dans l'industrie, la police prévoit une garantie limitée ou nulle au-delà de la date de résiliation de votre certificat d'assurance. Des options sont offertes pour prolonger la période au-delà de laquelle vous pouvez déclarer des réclamations fondées sur des services professionnels antérieurs.

Le proposant soussigné déclare qu'à sa connaissance, les déclarations contenues dans le présent document sont véridiques et exactes et que des efforts raisonnables ont été déployés pour obtenir suffisamment d'information afin de faciliter la préparation adéquate et exacte du présent formulaire de proposition. Le soussigné déclare en outre que si un changement important dans l'état du proposant est découvert entre la date de la proposition et la date d'entrée en vigueur de la police, qui rendrait la proposition inexacte ou incomplète, un avis écrit du changement en question sera immédiatement transmis à l'assureur. Bien que la signature du présent formulaire de proposition n'engage pas le proposant à souscrire l'assurance, le soussigné accepte que le présent formulaire et les renseignements qu'il contient constitueront la base du contrat si une police est émise, et que la présente proposition fera partie de la police.

Conditions particulières relatives à la fiducie du fonds de franchise de l'Association de protection Advocis (APA)

La présente proposition représente une assurance fournie par l'assureur du régime d'assurance erreurs et omissions d'Advocis Services Aux Courtiers et une fiducie du fonds de franchise gérée par l'Association de protection Advocis, constituée des « cotisations au fonds de franchise » des titulaires de certificats de l'assurance erreurs et omissions d'Advocis Services Aux Courtiers. Les montants de ces cotisations ont été convenus par l'assureur et servent à financer la différence entre la franchise de la police individuelle du titulaire du certificat et la première tranche de 100 000 \$ de chaque réclamation présentée en vertu de la police, payable par Advocis Services Aux Courtiers au nom du titulaire du certificat. L'obligation d'Advocis Services Aux Courtiers de payer cette portion de chaque réclamation est limitée par un plafond annuel équivalant au total des cotisations du fonds de franchise versées par les titulaires de certificats. La cotisation au fonds de franchise, qui fait partie du paiement total de chaque titulaire de certificat pour cette garantie d'assurance, est fixe et n'augmentera pour aucune autre raison que l'augmentation de la garantie accordée au proposant, et comme l'indique son certificat d'assurance. Le demandeur soussigné reconnaît et accepte qu'Advocis Services Aux Courtiers n'a aucune obligation de rembourser, en tout ou en partie, les cotisations au fonds de franchise versées par le ou la soussigné(e) à la suite de la sinistralité favorable des titulaires de certificats individuels, ni par suite de la résiliation de l'assurance en vertu de l'assurance erreurs et omissions de l'APA à quelque moment que ce soit. Le proposant accepte en outre qu'Advocis Services Aux Courtiers ou son comité des réclamations pourrait, de temps en temps, offrir des services de consultation, aux assureurs du régime ou à la firme d'experts en sinistres, en matière de conseils en lien avec l'industrie dans l'optique d'une gestion juste et diligente des réclamations.

Ces services de consultation n'incluront pas de conseils sur des questions relatives à la garantie de la police ou des refus de réclamations potentiels. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Advocis Broker Services Inc. ou visitez le www.advocisinsurance.ca.

Signature _____ Date _____

Nom et titre _____

Partie 7 – Formulaire de paiement du régime – Information relative au paiement

Nom de l'assuré _____

Veillez prendre note que si votre paiement est refusé ou si votre chèque est sans provision ou retourné par la banque, des frais de 20,00 \$ seront facturés et le paiement immédiat et COMPLET par chèque certifié sera exigé.

VISA MasterCard AMEX

Nom du titulaire _____ Montant total _____

Numéro de la carte _____ Date d'expiration _____

J'accepte qu'en contrepartie du fait qu'Advocis Broker Services Inc. me permette de financer ma prime par VISA, MasterCard ou AMEX, Advocis Broker Services Inc. peut retourner toute prime en créditant mon compte VISA, MasterCard, ou AMEX.

Signature _____ Date _____

Chèque

Payable à : _____ Advocis Broker Services Inc. _____ Montant total _____

(Votre certificat d'assurance ne sera pas émis tant que le paiement n'aura pas été compensé. Veuillez vous assurer que nous recevons votre chèque au moins deux semaines avant la date d'entrée en vigueur de la garantie.)

Veillez envoyer la ou les propositions dûment remplies et signées à Advocis Broker Services Inc., ainsi que le formulaire de paiement du régime et le paiement à :

Courrier : Advocis Broker Services Inc., 10, av. Lower Spadina, bureau 700, Toronto, ON M5V 2Z2

Si vous avez besoin d'aide, veuillez composer le : 416.646.9888 • 877.646.9888 • Télécopieur : 647.245.2227

ou envoyer un courriel à : info@absinc.ca